Résolution présentée par la délégation des
Emirats Arabes unis

Thème	Droit politique et sociaux
Concerne	Projet Burqa'lifa

L'Assemblée Générale,

Choquée par l'inaction des pays occidentaux face à l'accroissement d'une féminisation des sociétés occidentales. Notamment avec l'abrogation des lois vestimentaires en France.

Observant que l'Union européenne est trop molle et ne resserre pas assez la vis. Etant aveuglée par l'idéologie féministe, qui mène à l'effondrement d'une nation et qui met une pression considérable sur la mentalité des nouvelles générations.,

Affirme que l'influence féminine au sein d'une assemblée n'est pas négligeable. Par conséquent, lorsqu'elle use de son charme, elle présente une distraction qui dérange la bonne tenue de la conférence. En effet, la dissimulation du visage d'une femme par le port de la burqa ou de l'hijab permet de protéger l'homme contre le désir sexuel. Ainsi l'homme peut se concentrer sur son devoir. Par exemple, nous avons constaté le résultat de cette influence sur une gouvernance corrompue comme le serait celle de l'Union européenne dans le cas du Qatargate.

Rappelant la complexité que génère un gouvernement composé de trop de femmes ne respectant pas la volonté universelle d'Allah (الله) qui nous rappelle qu'un pouvoir sain est obligé d'être entre les mains d'une majorité d'hommes. Nous pouvons remarquer, par exemple, que les personnes ayant le plus de succès dans ce monde sont des hommes. Confirmant donc des facultés supérieures chez les hommes à diriger une entreprise, un pays, etc.

Concernée par la liberté de l'Islam dans le monde et le respect de la supériorité de la loi islamique. Les pays occidentaux interdisent les volontés d'Allah (الله), notamment en supprimant la burqa en certain lieu, ainsi ils insultent la communauté islamique. Les valeurs islamiques sont fondamentales car elles permettent le maintien et la réglementation d'une nation. L'islam est la seule méthode qui fonctionne au sein d'une communauté.

Décide de créer une loi qui s'inscrit dans la charte internationale des droits de l'homme faisant un lien avec la Charia. La loi se présente sous cette forme : " le droit de ne pas être soumis à une quelconque féminisation". Celle-ci permettrait d'établir une protection envers les hommes soumis à une forme de matriarcat qu'elle soit familiale, sociétale ou bien même étatique. De manière simplifiée, cela empêche le changement radical d'une société où les femmes sont en charge de tout ce qu'elles entreprennent et les hommes au contraire, soumis à leurs bons vouloirs. Le but n'étant pas de donner aucune chance aux femmes dans une société, mais d'être un rappel à l'ordre divin et au pragmatisme.

Le texte français fait foi

Résolution présentée par la délégation des
Emirats Arabes unis